



Envoyé en préfecture le 05/02/2025

Reçu en préfecture le 05/02/2025

Publié le

ID : 038-213805450-20250203-DA27_2025_A-CC

S²LOW

DECISION ADMINISTRATIVE

N°27/2025/A

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :

Adhésion année 2025

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E) de l'Isère

Le Maire

DÉCIDE

D'adhérer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E) de l'Isère pour l'année 2025 pour un montant de 440 Euros (quatre cent quarante Euros).

De signer le bulletin d'adhésion 2025 annexé à la présente décision administrative.

Fait à VIF, le **03 FEV 2025**
Par délégation du Conseil Municipal,
Le Maire,

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité,
que le présent acte publié sous forme électronique
sur le site internet de la collectivité est exécutoire et
qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal
Administratif de Grenoble dans un délai de deux
mois à compter de cette date de publication.*



Guy GENET